

Milquet et Gatz soutiennent ensemble des projets culturels

Les ministres de la Culture flamand et francophone lancent un appel à projets culturels qui traversent la frontière linguistique.

POLITIQUE CULTURELLE

DIDIER BÉCLARD

Ironie de l'actualité, c'est au moment où le Fédéral prive Flagey d'importants moyens (lire l'encadré) que le paquebot, devenu lieu emblématique de la collaboration entre les deux grandes Communautés du pays en matière culturelle, a accueilli hier la présentation d'une nouvelle plate-forme censée faire entrer dans le concret l'accord de Coopération culturelle. Petit rappel: en 2012 la Communauté flamande et la Communauté française signent un accord pour plus de coopération dans le domaine de la culture. Si l'accord rejoint une dynamique déjà présente essentiellement à Bruxelles et dans le domaine des arts de la scène (KunstenFestivalDesArts, Réseau des arts à Bruxelles et Brussels Kunstenoverieg,...), il n'a pas encore généré d'initiatives très concrètes. Joëlle Milquet et Sven Gatz, décidément très en cheville pour le moment, entendent bien ne pas le laisser dormir et lui donner de la consistance.

Premier jalon posé dans cette entreprise, le lancement d'un appel à projets dans les secteurs culturels qui court jusqu'au 15 janvier 2016. Associations et artistes, «à travers tout le pays, d'Arlon à Oostende», sont invités à présenter des projets qui rassemblent au moins un opérateur de chaque Communauté. Il doit s'agir de nouvelles collaborations, ou de projets apportant une plus-value à des partenariats existants. Des subventions de 5.000

euros (2.500 par Communauté) ou de 10.000 euros (5.000 par Communauté) seront attribuées aux projets sélectionnés. La plateforme de coopération, mise en place pour accompagner l'exécution de l'accord, examinera les demandes.

Projet phare

En outre, un projet phare de plus grande ampleur sera également soutenu chaque année dans ce même cadre. Celui-ci pourra bénéficier d'un budget – toujours financé à parité par les Communautés – qui sera déterminé selon les besoins. Pour cette première édition, c'est le projet «Sharing is Caring», axé sur la création numérique et porté par Flagey, qui a été retenu. Pendant un an, la vidéaste Marie-Jo Lafontaine et le

compositeur Christophe Chassol, vont travailler avec des jeunes issus des deux communautés sur un projet artistique et multimédia tournant autour de l'identité.

La Flandre et la Communauté française ont décidé de mobiliser ensemble 200.000 euros chaque année pour financer et encourager des associations et initiatives artistiques par-delà la frontière linguistique. «L'objectif est d'enfin donner un contenu, du concret, à l'accord de coopération culturelle qui n'avait pas eu jusqu'ici l'occasion d'avoir un visage», a commenté la ministre Milquet lors d'une conférence de presse. Ce soutien financier bicommunautaire profitera à des projets culturels au sens large, allant des arts de la scène aux arts numériques, en passant par les acteurs socioculturels. «Cette collaboration entre les deux Communautés était une évidence, a commenté de son côté le ministre flamand, Sven Gatz. Nous habitons toujours la même maison. Alors, pourquoi ne pas faire des choses ensemble?».

L'accord de coopération prendra forme également dans son volet politique par une concertation des ministres sur des dossiers tels que le statut des artistes, la réglementation du prix du livre, le tax shelter ou les conventions Unesco, tandis que la collaboration sera renforcée entre les administrations des deux Communautés.

www.cultureculture.be

FLAGEY

LES COMMUNAUTÉS À LA RESCOUSSE

Flagey a réussi à mettre en place un **modèle de financement qui implique autant le privé que le public** (Communautés, Région bruxelloise et Fédéral via la Loterie nationale). Exemple type d'institution bi- voir tri- communautaire, Flagey paye aujourd'hui cette qualité. **La Loterie nationale**, confrontée à une diminution des moyens consacrés aux subsides culturels, **a décidé de réduire de 58% l'aide à Flagey pour 2015**, soit une perte de 350.000 euros, et de la supprimer pour 2016, pour se concentrer sur les institutions fédérales. La ministre Milquet compte «lancer un appel à Charles Michel pour qu'il revienne sur cette décision», regrettant le coup porté à une institution qui fait le lien entre les communautés. Selon le ministre Gatz, «les Communautés trouveront ensemble la solution pour garantir à Flagey de pouvoir travailler avec le budget dont il dispose». Gilles Ledure, directeur de Flagey, considère que «si on ne trouve pas une solution, dans deux ans, c'est fini.»

D.B.

La Flandre et la Communauté française ont décidé de mobiliser ensemble 200.000 euros chaque année pour financer et encourager des initiatives artistiques par-delà la frontière linguistique.